

# *Demande de création d'un compte mail associatif*

## **Procédure et Etapes :**

1 – La demande est à formuler auprès du GUIDE par le président de l'association lors ou à posteriori du dépôt du dossier de demande de labellisation

2 – La règle pour la dénomination de l'adresse mail est la suivante : [association.abcd@etu.univ-smb.fr](mailto:association.abcd@etu.univ-smb.fr)

3 - La DSI créera sur demande du GUIDE une boîte à lettres accessible à plusieurs personnes dont le seul responsable sera le Président de l'association.

4 - **Attention** - Le Président est la personne qui sera juridiquement responsable de tout ce qui sera fait sous cette adresse mail.